



HAL
open science

Etude quantitative de la relation entre certification et maîtrise des conformités légales en santé et sécurité au travail (SST) en France

Thomas Audiffren, Jean-Marc Rallo, Franck Guarnieri

► To cite this version:

Thomas Audiffren, Jean-Marc Rallo, Franck Guarnieri. Etude quantitative de la relation entre certification et maîtrise des conformités légales en santé et sécurité au travail (SST) en France. [Rapport de recherche] CRC_WP_2013_14, MINES ParisTech. 2013, 11 p. hal-00808259

HAL Id: hal-00808259

<https://minesparis-psl.hal.science/hal-00808259v1>

Submitted on 5 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PAPIERS DE RECHERCHE **CRC** WORKING PAPERS SERIES

CRC_WP_2013_14

(avril 2013)

ETUDE QUANTITATIVE DE LA RELATION ENTRE CERTIFICATION
ET MAÎTRISE DES CONFORMITÉS LÉGALES
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) EN FRANCE

Thomas Audiffren, Jean-Marc Rallo, Franck Guarnieri



CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES
MINES ParisTech
Rue Claude Daunesse CS10207
06904 Sophia Antipolis Cedex
www.crc.mines-paristech.fr

PAPIERS DE RECHERCHE DU CRC

Cette collection a pour but de rendre aisément disponible un ensemble de documents de travail et autres matériaux de discussion issus des recherches menées au CRC (CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES).

Tous les droits afférant aux textes diffusés dans cette collection appartiennent aux auteurs.

Des versions ultérieures des papiers diffusés dans cette collection sont susceptibles de faire l'objet d'une publication. Veuillez consulter la base bibliographique des travaux du CRC pour obtenir la référence exacte d'une éventuelle version publiée.

<http://hal-ensmp.archives-ouvertes.fr>

CRC WORKING PAPERS SERIES

The aim of this collection is to make easily available a set of working papers and other materials for discussion produced at the CRC (CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES).

The copyright of the work made available within this series remains with the authors.

Further versions of these working papers may have been submitted for publication. Please check the bibliographic database of the CRC to obtain exact references of possible published versions.

<http://hal-ensmp.archives-ouvertes.fr>

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES
MINES ParisTech
Rue Claude Daunesse CS 10207
06904 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex
www.crc.mines-paristech.fr

Etude quantitative de la relation entre certification et maîtrise des conformités légales en Santé et Sécurité au Travail (SST) en France

Thomas Audiffren^{ab}, Jean-Marc Rallo^b, Franck Guarnieri^a

^a MINES ParisTech, Centre de recherche sur les Risques et les Crises, Sophia Antipolis, France

^b PREVENTEO, Le Cannet, France

1. INTRODUCTION

Sous l'effet de contraintes aussi bien sociaux-économiques que juridiques ou encore morales, les entreprises françaises sont amenées à développer des politiques de prévention des risques professionnels de plus en plus complexes. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dernières, le déploiement d'un système de maîtrise des conformités (SMC) légales [1] paraît incontournable. En effet, les référentiels normatifs (exemple : OHSAS 18001) imposent aux entreprises souhaitant être certifiées de maîtriser la réglementation applicable dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST). Ce phénomène est renforcé par la sévérité des juges de plus en plus importante en la matière [2].

Cependant, la mise en place d'un SMC efficace et pertinent est relativement délicate et implique la mobilisation de ressources humaines internes à l'entreprise [3]. Parmi ces ressources, les préventeurs apparaissent comme des acteurs indispensables. Après avoir mené un premier travail d'enquête quantitative entre 2008 et 2011 sur la population des préventeurs et sur les politiques de prévention des risques professionnels [4][5], le Centre de recherche sur les Risques et les Crises (CRC) de l'école MINES ParisTech a lancé une seconde enquête quantitative. Déployée en partenariat avec la société PREVENTEO et l'AFNOR, cette nouvelle enquête porte sur l'analyse détaillée des pratiques d'entreprises en matière de maîtrise des conformités légales en SST. Le présent article a pour objet de présenter une synthèse des résultats de cette seconde enquête.

Pour ce faire, il est scindé en trois parties. Les premiers développements décrivent brièvement la méthodologie suivie (partie 1). L'article met ensuite en évidence une typologie des entreprises en fonction de leurs pratiques en matière de maîtrise des conformités (partie 2). Cette partie détaille ensuite les résultats associés aux pratiques à travers deux processus distincts : la veille réglementaire et l'évaluation de conformité. Enfin, la dernière partie de l'article s'intéresse aux éléments descriptifs de l'enquête portant sur les relations positives et négatives susceptibles d'exister entre le processus de certification et celui de maîtrise des conformités légales SST (partie 3).

2. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE SUIVIE POUR REALISER L'ENQUETE QUANTITATIVE

La réalisation de l'enquête quantitative ayant permis de toucher plus de 800 préventeurs se décompose en quatre phases distinctes. Les développements suivants détaillent chacune des phases de l'enquête.

2.1 Phase 1 : Planification

Le point de départ de l'enquête passe tout d'abord par une phase dite de planification. Cette dernière s'appuie sur une étude bibliographique portant sur les notions de « préventeur » et de « politique de prévention ». Elle a pour objet essentiel d'identifier la ou les problématiques majeures à étudier ainsi que les grandes thématiques à aborder dans le questionnaire d'enquête afin d'y apporter des éléments de réponse. Dans le cadre de l'enquête, le premier axe identifié a pour vocation de montrer que les entreprises font face à des difficultés lors du déploiement d'un Système de Maîtrise des Conformités (SMC) légales en SST. Le second axe concerne quant à lui l'étude des relations positives et négatives susceptibles d'exister entre la mise en œuvre d'un processus de certification et la maîtrise des conformités. Sur la base de ces deux axes, il est décidé de scinder le questionnaire d'enquête à rédiger en trois parties. La première est consacrée au processus de veille réglementaire, la deuxième à l'évaluation de conformité effective et la troisième aux apports et limites des processus de certification d'entreprises.

2.2 Phase 2 : Rédaction

Sur la base du travail réalisé en amont lors de la phase 1, la deuxième phase, c'est-à-dire la rédaction d'un questionnaire d'enquête, débute. Une première version « prototype » de ce dernier est établie conjointement par un groupe de travail de MINES ParisTech. S'ensuit une étape de validation interne au sein du laboratoire de recherche. Il est utile de noter que plusieurs problématiques spécifiques sont évoquées durant cette étape. Néanmoins, ces dernières ne sont finalement pas intégrées au questionnaire final (exemple : test de connaissance à destination des préventeurs sondés non retenu). Après plusieurs vagues de validations et corrections, une version du « prototype » de questionnaire est communiquée à un préventeur expert en entreprise ainsi qu'à un inspecteur du travail pour une ultime validation du fond de l'enquête. La version ainsi complétée est ensuite confiée à un expert en études statistiques de l'AFNOR pour un « calibrage ». Cette dernière étape a pour objet de modifier uniquement la forme du questionnaire afin d'en faciliter le traitement statistique. En pratique, les modifications intégrées concernent la forme de certaines questions (périodicité, évaluation des ressources humaines utilisées, ancienneté dans la démarche,...), le découpage du questionnaire ou encore l'ajout de commentaires destinés aux enquêteurs (on parle ici de « commentaires enquêteurs »). La version finale du questionnaire d'enquête est composée de 64 questions.

2.3 Phase 3 : Administration du questionnaire

Avant un déploiement à grande échelle auprès du panel complet de préventeurs, le questionnaire est testé par téléphone auprès d'un échantillon d'une dizaine de préventeurs. Cette étape permet de procéder aux derniers ajustements dans la rédaction de l'enquête afin d'en faciliter l'administration (exemple : modification des « commentaires enquêteurs »). L'ultime version du questionnaire est ensuite administrée par téléphone auprès de 820 préventeurs entre le début mars et fin avril 2011. Les entretiens sont d'une durée moyenne de 30 minutes ce qui est relativement long pour ce type d'enquête. L'administration du questionnaire est réalisée auprès de préventeurs représentatifs des entreprises d'au moins cinquante salariés des secteurs de l'industrie (79%) et de la construction (21%). A ce titre, il est important que l'objectif de représentativité de l'échantillon est favorisé au détriment de la couverture de l'ensemble des secteurs d'activité (exemple : entreprises de services).

2.4 Phase 4 : Traitement et restitution des résultats

L'équipe chargée du traitement des informations récupère les données brutes issues de l'administration téléphonique de l'enquête. Cette première catégorie de données est relativement peu exploitable en elle-même. Il est en effet nécessaire ensuite de procéder à un certain nombre de croisements statistiques de type tris à plat, tris croisés, Analyses des Correspondances Multiples (ACM) [6] ou encore des techniques de classification K-means [7]. Concernant les tris à plat, il est utile de noter qu'ils permettent de réaliser une analyse de fréquences, c'est-à-dire du nombre de réponses données à une modalité spécifique composante d'une variable (exemple : prise en compte de la jurisprudence dans le cadre de la veille réglementaire). De façon distincte, le tri croisé constitue quant à lui une manière efficace de résumer la relation entre deux variables qualitatives et d'étudier l'éventuel lien existant entre elles.

Ce traitement « qualitatif » des données permet notamment d'enrichir les résultats en aboutissant à la mise en lumière d'une typologie des préventeurs en fonction de plusieurs caractéristiques. Cette typologie est présentée dans la partie suivante.

3. PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE DES ENTREPRISES AU REGARD DE LEURS PRATIQUES EN MATIERE DE MAITRISE DES CONFORMITES LEGALES EN SST

Cette partie de l'article est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête concernant l'état des pratiques d'entreprises en matière de maîtrise des conformités légales dans le domaine de la SST. Le premier développement présente une typologie des entreprises au regard de ces pratiques (3.1). Les deux développements suivants (3.2 et 3.3) détaillent les pratiques d'entreprises en matière de veille réglementaire et d'évaluation de conformité.

3.1 Présentation des différents types d'entreprises identifiés

L'enquête quantitative a permis de mettre en lumière l'existence de six types d'entreprises. Ces derniers sont présentés dans le tableau 1.

Type 1	Entreprise experte en maîtrise des conformités
Type 2	Entreprise utilisatrice de progiciels spécialisés
Type 3	Entreprise utilisatrice d'outils bureautiques
Type 4	Entreprise réalisant simplement une veille réglementaire
Type 5	Entreprise réalisant un suivi de conformité non à jour
Type 6	Entreprise ne réalisant aucun suivi de conformité

Tableau 1 - Typologie des entreprises

L'entreprise de type 1 est de taille relativement importante (de 200 à 500 salariés), certifiée, implantée sur le marché européen voire mondial et met en œuvre un SMC extrêmement sophistiqué en matière de SST. Elle s'appuie à la fois sur des outils logiciels spécialisés et sur une expertise interne tournée vers une approche proactive de la législation (anticipation des évolutions du cadre légal). L'entreprise de type 2 présente de grandes similitudes avec celle de type 1. Elle s'en distingue néanmoins par une dépendance bien plus grande à l'égard des outils logiciels mis en place, son expertise interne (maîtrise des techniques de veille et d'évaluation de conformité) étant moins développée. De taille plus modeste (50 à 200 salariés en moyenne), les entreprises des types 3 et 4 réalisent un travail de veille réglementaire fondé sur l'utilisation d'outils gratuits ou peu onéreux (abonnements à des services de veille juridique fournis par des éditeurs spécialisés). Elles s'appuient en outre fortement sur des guides de bonnes pratiques ou encore sur les recommandations établies par les Caisse d'Assurance Retraite et

de la Santé au Travail (CARSAT). L'entreprise de type 3 réalise un travail d'évaluation de la conformité peu structuré et mené à l'aide d'outils bureautiques classiques (logiciels Word, Excel,...) ou de référentiels au format papier. Celle de type 4 se distingue par l'absence quasiment systématique d'évaluation de sa conformité. Les entreprises appartenant enfin aux types 5 et 6 sont de taille réduite (50 à 99 salariés). Les premières ne réalisent aucune veille juridique mais conduisent néanmoins des évaluations de conformité épisodiques sur la base de référentiels légaux établis en interne pas ou peu tenus à jour (absence de veille). Les entreprises de type 6 ne portent pour leur part aucun intérêt à la problématique de la maîtrise des conformités légales SST. Elles ne réalisent en effet ni veille réglementaire ni évaluation de conformité. On le voit, les pratiques d'entreprises sont très hétérogènes et en partie liées à la taille des structures en place.

3.2 Pratiques d'entreprises en matière de veille réglementaire

Il convient avant toute chose de rappeler que le travail de veille réglementaire consiste à identifier la législation applicable à l'entreprise et à en suivre les évolutions successives. De manière générale, on relèvera tout d'abord que celle-ci est réalisée par 75% des entreprises interrogées. Lorsque l'on observe les résultats de façon plus détaillée, on constate que ce taux est de 100% pour les entreprises des types 1, 2, 3 et 4 alors que celles des types 5 et 6 ne réalisent jamais ce travail de veille. La qualité de la veille est elle aussi très hétérogène. Dans le cadre du traitement des résultats, celle-ci se définit au regard de plusieurs variables telles que les sources juridiques prises en compte, les outils utilisés, son caractère proactif ou encore sa fréquence de réalisation. Sur ce dernier point, on note que, dans le meilleur des cas, la veille est quotidienne voire mensuelle (essentiellement chez les entreprises des types 1 et 2) et que bien souvent elle est plutôt trimestrielle voire annuelle pour 15% des entreprises de type 3. Parmi les sources utilisées, le Journal Officiel au format Internet est énormément cité par les préventeurs (65%) alors que sa version papier ne l'est presque jamais (moins de 2% du temps), à la différence des codes et textes souvent consultés en format papier (64%). Un peu plus de la moitié (56%) des entreprises ont recours à un outil de veille fourni par un prestataire externe. L'enquête permet également de réaliser que seules 37% des entreprises prennent en compte la jurisprudence au sein de leur veille réglementaire.

Le travail d'enquête mené nous en apprend donc un peu plus sur les entreprises mettant en place une veille et sur la manière dont elles procèdent à cette dernière. On voit bien que de grandes disparités subsistent quant à la qualité de la veille. Il en va de même pour le processus d'évaluation de la conformité à la législation SST.

3.3 Pratiques d'entreprises en matière d'évaluation de la conformité légale

L'enquête révèle tout d'abord que la réalisation d'un travail d'évaluation de la conformité est beaucoup moins systématique que celle d'une veille réglementaire. Elle ne touche en effet que 58% des entreprises interrogées et, de façon plus détaillée, aucune des entreprises des types 3, 4 et 6. L'entreprise de type 5 constitue d'ailleurs un cas totalement atypique dans la mesure où elle est la seule à déclarer réaliser des évaluations de conformité alors même qu'elle ne conduit pas de travail de veille réglementaire (identification de la législation applicable). En ce qui concerne les objectifs visés par les évaluations, les réponses apportées sont très similaires à celles fournies en matière de veille réglementaire. Pour ce qui touche à la fréquence de réalisation de ces évaluations de conformité, il semble qu'elles soient pour l'essentiel annuelles (37%) et, dans certains cas, trimestrielles (20%) voire mensuelles (15%).

Concernant maintenant le type de référentiel utilisé pour mener à bien les évaluations de conformité, il apparaît nettement que celui-ci est le plus souvent interne (69%). L'utilisation de référentiels conçus par des tiers experts ou syndicats d'entreprise (ou de branche d'activité) ne représente quant à elle que 38%. Ce résultat est cependant variable d'un type d'entreprise à l'autre. La figure 1 présente les disparités relevées entre celles-ci.

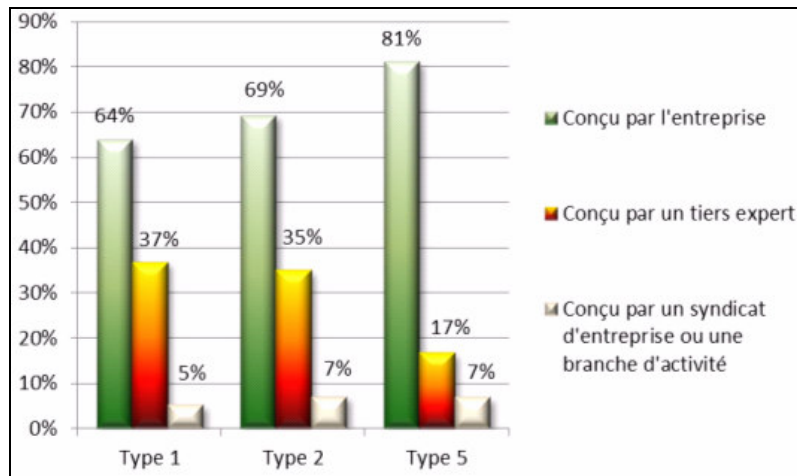


Figure 1 - Typologie et conception des référentiels utilisés pour l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST

Au delà de cet aspect, l'utilisation d'outils informatiques au format bureautique classique (exemples : Word, Excel,...) est quasiment systématique (80% des cas). Or, en pratique, ces derniers sont extrêmement peu adaptés pour obtenir et reporter des résultats d'évaluation homogènes ou susceptibles de faire l'objet d'une consolidation aisée (exemple : dans le cas d'une gestion multi-sites). Le recours au format papier est très rare (12%) tout comme l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation sous forme de logiciel (18%).

Afin de déterminer la qualité des évaluations, les préventeurs sont également interrogés sur le fait de savoir si les résultats des évaluations de conformité font l'objet d'une comparaison avec ceux de l'évaluation des risques professionnels (EVRP). Il semble, au regard des réponses données, que cette comparaison soit « *systématique* » dans 42% des cas et rare ou inexistante dans seulement 10% des cas.

En matière d'évaluation de la conformité, l'enquête s'intéresse enfin à la question de l'édition et du suivi des plans d'actions de mise en conformité mais également aux différents modes de reporting des résultats. Concernant le premier aspect, les réponses apportées suggèrent que l'édition d'un plan d'actions est « *systématique* » dans à peine plus d'un cas sur deux (52%). Le suivi des plans d'actions est « *continu* » dans seulement 3% des cas. Il est également essentiel de souligner que l'utilisation combinée de graphiques, tableaux et résultats sous forme de texte ne représente que 10% des cas.

4. IDENTIFICATION DES RELATIONS POSITIVES ET NEGATIVES ENTRE CERTIFICATION ET MAITRISE DES CONFORMITES LEGALES EN SST

Cette partie de l'article s'intéresse plus particulièrement aux relations positives et négatives existantes entre le développement des processus d'audit de certification, d'une part, et la maîtrise des conformités légales SST, d'autre part.

4.1 Présentation des relations positives entre le processus de certification et la maîtrise des conformités légales en SST

Le fait d'être certifié semble d'abord constituer un facteur structurant associé à l'amélioration de la qualité des pratiques par les entreprises dans le domaine de la maîtrise des conformités. L'enquête quantitative révèle en effet que le taux de certification SST est plus important (supérieur à 50%) chez les entreprises de type 1 et 2. Il n'est que de 23 à 25% pour celles des types 3, 4 et 5 et est de seulement 10% pour les entreprises de type 6. Cependant, l'impact positif de la certification sur la maîtrise des conformités doit être nuancé pour deux raisons principales. La première repose sur la formulation des questions qui ne permet pas de déterminer si le fait d'être certifié induit de meilleures pratiques en matière de conformité ou si, au contraire, le développement de celles-ci pousse les

entreprises à chercher à obtenir une certification (exemple : OHSAS 18001129). La seconde raison tient au fait que l'enquête révèle que la certification est loin d'être le seul facteur structurant pour expliquer le développement de meilleures pratiques. En effet, celui-ci repose également sur des aspects importants tels que la taille de l'entreprise [8], le marché sur lequel elle évolue (national, européen ou mondial) ou encore le niveau de réglementation applicable à son secteur d'activité (contraintes fortes, faibles,...). De façon générale, il est également intéressant de noter que le développement de la certification en entreprise a un effet bénéfique sur l'amélioration des relations avec les partenaires de l'entreprise (fournisseurs, sous traitants,...). Ceci est beaucoup moins vrai pour les contacts entretenus avec les pouvoirs publics (exemple : l'inspection du travail). Pour conclure sur les relations positives, il apparaît que 86% des préventeurs interrogés estiment que l'obtention de bons résultats en matière de conformité légale est essentielle à l'obtention d'une certification SST.

4.2 Présentation des relations négatives entre le processus de certification et la maîtrise des conformités légales en SST

La dernière question évoquée (nécessité d'avoir une bonne maîtrise de conformité pour être certifié) soulève l'ambivalence existant dans les relations entre le processus de certification et la maîtrise de conformité. En effet, quelques questions plus loin dans l'enquête, les préventeurs reconnaissent à 78% qu'il est tout à fait possible d'être en non-conformité avec la législation et d'être certifié en matière de SST. Même si cette réponse est à nuancer car on y parle pas de « *grave non-conformité* », elle a le mérite de faire apparaître nettement la distinction entre l'idéal de la certification et son application réelle. Cet aspect est nettement mis en lumière par une autre donnée de l'enquête. Alors que le respect des exigences légales constitue la première exigence d'un système de management de la SST (SMS) certifié, le temps consacré à cet élément semble dérisoire dans le cadre d'un audit de certification. Il apparaît sur ce point que dans près de deux cas sur trois (65%), le temps consacré à la maîtrise des conformités est inférieur à 10% de l'audit de certification. En outre, le temps passé ne dépasse 20% de l'audit de certification que dans 12% de ces derniers. Ce résultat est détaillé dans la figure 2.

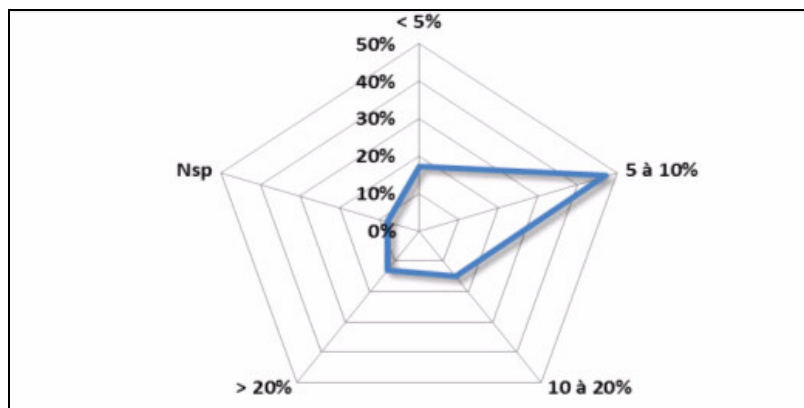


Figure 2 - Part du temps consacrée à l'évaluation de la conformité dans la durée totale de l'audit de certification

Au regard de ces chiffres, il semble évident que le suivi de la conformité légale SST est loin de représenter l'objet principal d'un audit de certification. A ce titre, il sera donc utile de se demander quel est le cadre le plus approprié pour conduire des évaluations de conformité. Nombre d'auteurs soulèvent souvent la question de l'indépendance des auditeurs [9]. Il est en effet avéré que ces derniers, même s'ils sont accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sont rémunérés de façon indirecte par les entreprises qu'ils certifient. Au-delà de cet aspect, l'enquête quantitative permet de souligner que 70% des préventeurs interrogés savent que les organismes chargés de délivrer leur certification proposent également des prestations de conseil et de contrôle, jouant ainsi les rôles de juges et parties à la fois. Ce résultat est sûrement plus important en pratique car 15% des répondants disent ne pas savoir si tel est le cas (réponse « *ne sait pas* »).

Les différents résultats présentés ci-dessus permettent donc de relever que, passé l'influence positive générale sur le développement des Systèmes de Maîtrise de la Conformité (SMC), le processus de certification apporte en pratique peu d'éléments à ces systèmes de gestion. Il est en effet possible d'être certifié alors même que l'on se trouve en situation de non-conformité avec la législation. Ceci s'explique en partie par le manque d'indépendance des organismes de certification ou encore par le temps dérisoire consacré au suivi de la conformité légale dans le cadre d'un audit de certification en matière de SST. Il apparaît donc nécessaire pour les entreprises de mettre en oeuvre un système de maîtrise des conformités légales SST interne plutôt que de s'appuyer uniquement sur le processus de certification.

5. CONCLUSION

Même si le présent article ne présente qu'une vue extrêmement synthétique et partielle de l'enquête quantitative menée, il permet néanmoins de lever le voile sur plusieurs apports significatifs.

On a en effet pu constater qu'il existe une typologie d'entreprises pouvant être différenciées en fonction de la qualité de leur travail de veille réglementaire, d'évaluation de la conformité ou encore de suivi et de gestion des plans d'actions. Loin d'être uniformes, ces pratiques extrêmement hétérogènes reposent, semble-t-il, sur des méthodologies et outils imparfaits voire inadaptés. Que ce soit pour ce qui concerne le périmètre légal pris en compte, la périodicité de renouvellement ou encore les outils informatiques utilisés (essentiellement les outils bureautiques classiques), des lacunes subsistent dans ces pratiques. Ces dernières soulignent l'existence de besoins forts en matière de structuration des Systèmes de Maîtrise des Conformités (SMC). Une telle évolution implique la sollicitation de moyens méthodologiques, humains et fonctionnels (exemples : progiciels spécialisés) spécifiques.

Au-delà, l'étude tord le coup à différentes idées reçues concernant les processus de certification. Elle nous apprend en effet que les supposés apports de ces processus sur le développement de SMC efficaces doivent être très nettement relativisés. Il est tout à fait possible, notamment en raison du manque d'indépendance des auditeurs, d'être certifié alors que l'on ne respecte pas la législation applicable. Ce phénomène est en outre amplifié par le temps dérisoire consacré au suivi de la conformité dans le cadre d'un processus d'audit de certification. De tels constats invitent les entreprises à développer elles-mêmes des systèmes internes de gestion de la conformité s'appuyant à la fois sur des préventeurs ainsi que sur des outils (exemple : progiciels) de veille et de suivi de conformité spécialisés. La nécessité de développer de bonnes pratiques est d'autant plus importante que les contraintes légales nationales et transnationales pesant sur les entreprises sont très fortes dans de nombreux autres domaines tels que l'environnement, la sécurité alimentaire ou encore la maîtrise de la sécurité industrielle en général [10].

Références

[1] Audiffren T, Contribution à la maîtrise des conformités légales en santé et sécurité au travail, Thèse MINES ParisTech, Centre de recherche sur les Risques et les Crises (CRC), Décembre 2012.

[2] Audiffren T, Rallo, JM, Guarnieri F, The contribution of case law to compliance management in Occupational Health and Safety (OHS) in France, ESREL Conference 2012, Helsinki, Finland, Juin 2012.

[3] Cambon J, Guarnieri F, Groeneweg J, Towards a new tool for measuring Safety Management Systems performance, Proceedings 2nd Symposium on Resilience Engineering, 2006, 2nd Symposium on Resilience Engineering (2006-11-08), Edited by Presses des Mines (France).

[4] Guarnieri F, Miotti H, Martin C, Besnard D, Rallo JM, Occupational safety and health in France : Practitioners and policy, Edited by AFNOR Group, November 2010.

- [5] Audiffren T, Rallo JM, Guarnieri F, Martin C, A quantitative analysis of health, safety and environment policy in France, ESREL Conference 2013, Amsterdam, Netherlands, September 2013.
- [6] Greenacre MJ, Correspondence Analysis in Practice, Second edition, Academic Press, London, 2007.
- [7] Arabie P, Hubert LJ, De Soete G, Clustering and Classification, World Scientific, Singapore, 1999.
- [8] Guarnieri F, Martin C, Pratiques et prévention des risques professionnels dans les PME-PMI, Editions Lavoisier, Paris, 2008.
- [9] Lepage C, Bien gérer l'environnement, une chance pour l'entreprise, Le moniteur, Collection Actualité Juridique, 1999.
- [10] Bourreau L, Audiffren T, Rallo JM, Guarnieri F, Industrial maintenance in the gas sector : the contribution of knowledge bases to compliance evaluation, ESREL Conference 2012, Helsinki, Finland, June 2012.



ETUDE QUANTITATIVE DE LA RELATION ENTRE CERTIFICATION ET MAÎTRISE DES CONFORMITÉS LÉGALES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) EN FRANCE

Mots-clés : Santé et sécurité au travail, Enquête quantitative, Maîtrise des conformités légales, Certification d'entreprise

Résumé

La maîtrise des conformités légales dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST) constitue aujourd'hui un enjeu important des politiques de management des entreprises françaises. Poussées à agir sous l'effet de pressions aussi bien sociaux-économiques que juridiques ou encore morales, ces dernières se retrouvent néanmoins confrontées à des difficultés pratiques lors de la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des conformités. En effet, que ce soit dans la détermination des exigences légales applicables à l'entreprise, dans l'évaluation de la conformité à celles-ci ou dans la gestion des plans d'actions, les freins aussi bien méthodologiques que technologiques sont multiples. Dans ce cadre, les référentiels normatifs tels qu'OHSAS 18001 tentent d'apporter des solutions permettant de mieux maîtriser la conformité légale SST en l'intégrant au sein d'un système de management plus large. En proposant en outre de certifier la qualité de ces systèmes, les normes ont notamment pour vocation d'améliorer la prise en compte de la législation SST par les entreprises.

Afin d'identifier de façon claire les obstacles rencontrés par les préventeurs, le Centre de recherche sur les Risques et les Crises de MINES ParisTech a initié en 2011, avec le soutien du groupe AFNOR et de la société PREVENTEO, le déploiement d'une enquête quantitative d'envergure (820 préventeurs interrogés). Cette dernière vise deux objectifs majeurs. Le premier consiste à étudier les pratiques d'entreprise dans le domaine de la veille réglementaire et de l'évaluation de la conformité légale dans le domaine de la SST. Le second porte sur la mise en lumière des relations positives et/ou négatives susceptibles d'exister entre le processus de maîtrise des conformités et celui de certification.

Thomas AUDIFFREN
MINES ParisTech

Jean-Marc RALLO
PREVENTEO

Franck GUARNIERI
MINES ParisTech

MINES ParisTech
CRC - Centre de recherche sur les Risques et les Crises
rue Claude Daunesse, CS 10207
06904 Sophia Antipolis Cedex
France

